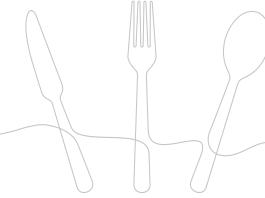


Restauration scolaire

ÉDUCATION, DE L'ENFANCE À LA JEUNESSE



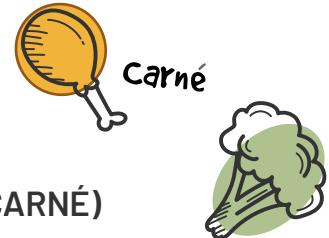
Ma cantine anti-gaspi

À compter de la rentrée scolaire de **septembre 2025**, la Ville d'Auch met en place une nouvelle organisation de la restauration scolaire dans l'ensemble des écoles publiques.

La réservation des repas devient obligatoire.

Je me connecte sur l'espace famille

- Je complète le dossier unique de renseignements (DUR)
- Je m'inscris à la restauration scolaire
- Je choisis le régime alimentaire : **CARNÉ OU ALTERNATIF (NON CARNÉ)**



Mon enfant est présent...

TOUS LES JOURS

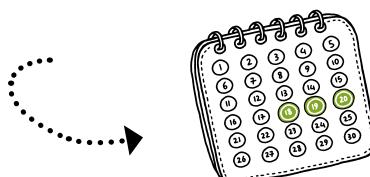
- L'enfant prend 4 repas / semaine (*lundi, mardi, jeudi, vendredi*).
- Les repas sont déjà réservés pour toute l'année par défaut.
- **Je peux annuler certains jours 14 jours avant la date souhaitée.**

Comment faire...

- **Puis-je annuler une réservation ?**
Oui, en cas d'absence (prévisible), je décoche les jours de présence.
Au minimum 14 jours avant la date souhaitée.
- **Mon enfant ne mange pas de viande :** je coche **le régime alternatif**.
Cette option permet à chacun de gérer ses choix ou interdits alimentaires.

PARFOIS

- L'enfant prend son repas certains jours réguliers ou de manière occasionnelle.
- **Je réserve 14 jours avant la date** souhaitée sur mon espace famille.



• Un imprévu ?

Le service autorise des absences non justifiées : **4 fois par an** en élémentaire, **6 fois par an** en maternelle.
En cas de maladie, fournir un certificat médical dans un délai de 5 jours ouvrés.

• J'inscris plusieurs enfants...

Je renouvelle l'opération pour chacun.

Service éducation
de l'enfance à la jeunesse
1, rue Darwin - 32000 AUCH | 05 62 61 42 60

enfance.jeunesse@grand-auch.fr
www.grandauch.com
www.espace-citoyens.net

